



**PO FEAMP**  
2014/2020

# Programme Opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

**Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est le principal instrument d'aide en faveur de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP).**

Avec une enveloppe budgétaire de **588 Millions d'euros** alloués de FEAMP à la France, soit un budget total de 774 Millions d'euros, le fonds soutient la création d'emplois, la diversification des économies locales et les initiatives en faveur de la rentabilité et de la durabilité de la Pêche et de l'Aquaculture.

Le PO national FEAMP s'articule autour de **six priorités** principales :

**1** **La promotion d'une pêche durable** sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances – **150,9 millions d'euros** ;  
Développer une pêche durable, en conciliant capacité de pêche et ressources disponibles, en devenant plus sélective et en mettant fin aux rejets de poissons capturés par inadvertance ;

**2** **La promotion d'une aquaculture durable** sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances – **88,8 millions d'euros** ;  
Aider le secteur à se développer et à améliorer sa compétitivité en favorisant des méthodes de production respectueuses de l'environnement, de même qu'une réglementation stricte sur le plan de la qualité, de la santé et de la sécurité, ce qui permettra à l'Europe de disposer de produits nutritifs d'excellente qualité et fiables ;

**3** **La mise en œuvre de la politique commune de la pêche** – **122,3 millions d'euros** :  
Appliquer la PCP en améliorant la collecte de données, les connaissances scientifiques ainsi que le suivi, le contrôle et le respect de la législation dans le domaine de la pêche ;

**4** **L'emploi et la cohésion territoriale** – **22,6 millions d'euros** ;  
Aider les communautés qui vivent de la pêche à diversifier leur économie grâce à d'autres activités maritimes, comme le tourisme, et les aider à augmenter la valeur de leurs activités de pêche ;

**5** **La commercialisation et la transformation** – **163,2 millions d'euros** ;  
Améliorer la commercialisation et la transformation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;

**6** **La mise en œuvre de la Politique Maritime Intégrée (PMI)** – **5,3 millions d'euros** ;  
Favoriser la croissance des activités maritimes en améliorant les connaissances marines, en programmant mieux les activités en mer, en gérant chaque bassin maritime en fonction de ses besoins et en favorisant la coopération en matière de surveillance maritime.

## Gestion et mise en œuvre

La gestion et la mise en œuvre du PO FEAMP 2014-2020 sont placées sous la responsabilité de l'Autorité de Gestion (AG) qui est la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA).

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), désignée Organisme Intermédiaire, pourra donc gérer, sous couvert de l'Autorité de Gestion, les mesures déléguées aux régions, pour une meilleure prise en compte des spécificités du territoire.

Tenant compte des enjeux, la CTG ainsi que ses partenaires, le CNES et l'Etat, ont ouvert 11 mesures pour un budget global de 13,5 M€ dont 8,1 M€ de FEAMP.

Elles relèvent :

### du développement durable :

- de la pêche (limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin, efficacité énergétique et atténuation du changement climatique, utilisation des captures non désirées),
- de l'aquaculture (investissements productifs, augmentation du potentiel des sites aquacoles, mise en réseau des opérateurs aquacoles)

**de la commercialisation et de la transformation** (amélioration des conditions de mise sur le marché, recherche de nouveaux marchés, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, régime de compensation des surcoûts dans les RUP)

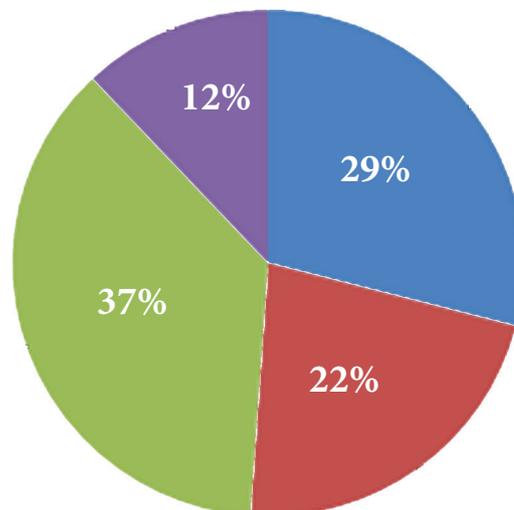
## Dépôt de dossier

Pour tout renseignement ou dépôt de demande de subvention, le Pôle Affaires Européennes est ouvert au public, du lundi au vendredi – de 8h30 à 12h30

Verrières de la Madeleine  
2260 route de la Madeleine  
97300 Cayenne  
0594 275950  
fonds-europeens@ctguyane.fr

Le formulaire de demande de subvention est disponible sur le site internet « l'Europe s'engage en France », à l'adresse suivante :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP>



Assistance technique  
Développement durable de la pêche  
Développement durable de l'aquaculture  
Commercialisation et transformation

